

# L'aide alimentaire crie famine

**L**es étudiants qui, en mai 1968, voulaient changer le monde, étaient sans doute loin d'imaginer que quarante ans plus tard, on en viendrait à évoquer (même si c'est pour repousser l'hypothèse avec force) des risques d'émeutes de la faim en France. Et pourtant, aujourd'hui, un nombre croissant de personnes confrontées à la hausse des prix de l'alimentation, mais aussi du logement et de l'énergie, peinent à se nourrir. Au point que dans certaines familles, le seul véritable repas des enfants est celui servi à la cantine. Et parmi ces nouveaux indigents qui viennent grossir les rangs de la « clientèle » traditionnelle des associations caritatives, on trouve aussi bien des jeunes, des immigrés, des travailleurs pauvres, des personnes âgées... parfois envoyés par des travailleurs sociaux n'ayant d'autres moyens que de les orienter vers le secteur caritatif et les CCAS. Résultat, l'aide alimentaire, qui nourrit environ 3 millions de personnes par an, est sous pression. D'autant qu'elle subit elle-même l'envolée des prix des céréales et autres denrées de base, comme le riz, le lait et le beurre. Dans ces conditions, avertissent ses responsables, des millions de repas risquent de ne pouvoir être distribués dans l'année qui vient, faute de trouver de nouveaux financements et d'autres modes d'approvisionnement.

A côté de l'accès à l'emploi, au logement et à la santé, il devient désormais nécessaire de penser la problématique de l'accès à l'alimentation.

Certains, pour faire bouger les lignes, en viennent même à prôner un droit à l'alimentation opposable. Une suggestion

**“ À CÔTÉ DE L'ACCÈS À L'EMPLOI, AU LOGEMENT ET À LA SANTÉ, IL DEVIENT DÉSORMAIS NÉCESSAIRE DE PENSER LA PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS À L'ALIMENTATION. ”**

loin de faire l'unanimité chez les spécialistes qui doutent de l'utilité d'un tel appareillage juridique, mais qui a au moins l'intérêt de porter la question de l'aide alimentaire sur le devant de la scène. Et d'inciter les décideurs, qui se sont longtemps contentés de laisser le secteur caritatif et les collectivités locales se débrouiller seuls pour nourrir les plus pauvres, à intégrer la dimension de l'aide alimentaire dans les politiques sociales. Ce qu'ils commencent à faire timidement comme le montre le récent rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans lequel la question des restrictions alimentaires se dessine en filigrane de l'un de ses indicateurs de pauvreté. Reste qu'en écho aux travaux du « Grenelle de l'insertion », les grands réseaux caritatifs plaident davantage et avec raison pour que l'on se batte pour l'accès au travail des personnes en difficulté, et plus globalement pour des revenus et des minima sociaux décents. L'imagination au pouvoir ? ■

Sources : ASH Magazine, mai/juin 2008.

Editorial : Hélène MOREL, Jérôme VACHON.

|  |              |
|--|--------------|
| DIPLÔME DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE  | Session 2009 |
| Épreuve écrite sur documents relatifs à la vie quotidienne et à ses activités, à l'action sociale et aux institutions. | Page : 7/13  |